



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Madame/Monsieur
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/01/2023

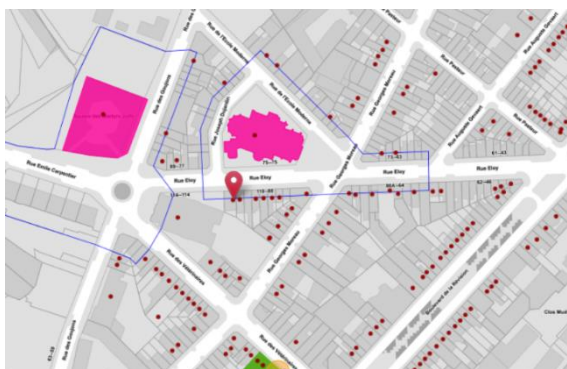
N/Réf. : **AND20299_702_PU**
Gest. : **AH/GM**
Corr: **Geoffrey De Latte**
NOVA : **01/XFD/1862791**

ANDERLECHT. Rue Eloy, 108-112.
(= façade avant en zone de protection de l'église Saint-François Xavier / Inventaire)
PERMIS D'URBANISME : rénover et transformer le logement occupant le 3^e étage et le grenier

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 20/12/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 11/01/2023, concernant la demande sous rubrique.



Implantation du bien © Brugis



Localisation de l'immeuble en face de l'église classée
© Streetview

Le projet n'aura pas d'incidences patrimoniales négatives sur l'église classée située en face, pour autant que les caractéristiques architecturales de la façade à rue soient préservées. Les menuiseries en façade avant doivent conserver leur couleur blanche et leurs divisions traditionnelles et la corniche doit être conservée et restaurée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; kbogaerts@urban.brussels ; ahanson@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; gdelatte@anderlecht.brussels

1/1